

# Conditions générales Chalet 15

## Article 1. Généralités

- 1.1. La réservation définitive d'un séjour au Chalet 15 signifie que l'on est au courant des conditions générales et que l'on les accepte.
- 1.2. Les conditions générales suivantes sont applicables sur les réservations du Chalet 15.
- 1.3. Chalet 15 se réserve les changements de prix/et ou des mentions erronées.

## Article 2. Période de location et frais supplémentaires

- 2.1. Les prix de location sont par semaine et exprimés en euros. L'électricité, le nettoyage final, la literie et les serviettes ne sont pas compris dans les prix. Les frais supplémentaires sont la taxe de séjour et la caution.
- 2.2. Le jour de changement est du samedi au dimanche, sauf indiqué autrement. Les heures d'arrivée et de départ sont : arrivée : 16h00, départ : 9h00.

## Article 3. Réservation, confirmation, caution et paiement

- 3.1. **La réservation** se fait via le formulaire de réservation sur notre site web.
- 3.2. L'envoi d'un formulaire de réservation est impératif selon la loi relative aux voyages (services, concernant les logements, les transports ou les loisirs). Étant donné nous louons de façon privée, nous utilisons la règle : dans les 3 jours suivant l'envoi de la note de réservation, vous pouvez encore annuler mais avec paiement des frais administratifs, que nous avons engagés, notamment 35,00 €. Après le délai de 3 jours, nous recourons à la loi relative à l'annulation de voyages (services, concernant les logements, les transports ou les loisirs). Veuillez consulter l'article 4 : Annulation à cet effet.
- 3.3. Le locataire reçoit une confirmation sous quelques jours suivie d'une note, dans laquelle la semaine sur le site web est modifiée de « disponible » en « en option » pour le locataire. Le locataire est tenu de payer un acompte de 25% et une caution de 500 € dans les 7 jours et lors de la réception de l'acompte nous modifions « en option » en « occupé ». La somme restante (100%) doit être payée 60 jours avant l'arrivée.
- 3.4. **Le paiement** est effectué uniquement par virement bancaire.
- 3.5. Si les paiements ne sont pas effectués dans les délais de paiements et s'il n'a pas été répondu à plusieurs rappels, Chalet 15 se réserve le droit de louer pendant cette période à un tiers et tous les frais en résultant vous seront facturés.
- 3.6. **La caution** est remboursée dans les 7 jours sur le compte du locataire, à condition que le chalet soit propre.
- 3.7. Le locataire est tenu de communiquer immédiatement par téléphone tout dommage au loueur.
- 3.8. Le loueur du chalet concerné a le droit de retenir les frais causés par des éléments manquants/des dégâts au chalet de la caution. La plupart du temps, les frais résultant d'éléments manquants/de dégâts peuvent être remboursés par l'assurance voyage. Dans ce cas, le locataire reçoit évidemment la facture requise pour l'assurance. *Le locataire souscrit lui-même une assurance voyage.*

## Article 4. Annulation

- 4.1. L'envoi d'un formulaire de réservation est impératif selon la loi relative aux voyages (services, concernant les logements, les transports ou les loisirs). Étant donné que nous louons de façon privée, nous utilisons la règle : dans les 3 jours après l'envoi de la note de réservation, vous pouvez encore annuler mais avec paiement des frais administratifs que nous avons engagés, notamment 35,00 €. Après le délai de 3 jours, nous recourons à la loi relative à l'annulation de voyages (services, concernant les logements, les transports ou les loisirs).
- 4.2. En cas d'annulation jusqu'à 5 mois avant le séjour, le montant de l'acompte est dû.
- 4.3. En cas d'annulation entre les 5 mois et les 60 jours précédent le début du séjour, un montant de 50% de la location est dû.
- 4.4. En cas d'annulation 60 jours ou moins avant le début du séjour, le montant intégral de la location est dû.
- 4.5. En cas de fin anticipée du séjour, le montant intégral de la location est dû.
- 4.6. Comme nous ne sommes pas une entreprise, mais que nous louons notre chalet de façon privée : *une assurance annulation doit toujours être souscrite par vos soins auprès de votre propre assureur. Attention ! Veuillez également vous informer au sujet d'une assurance couvrant une éventuelle pandémie.*

## Article 5. **Documents de voyage**

5.1. A condition que tous les paiements soient effectués, le locataire reçoit un document de voyage par e-mail 10 jours avant l'arrivée. Cet e-mail comprend : toutes les informations relatives au chalet et à l'environnement, le code de la clé de la porte d'entrée, une description de l'itinéraire et des numéros de téléphone importants. Si le locataire n'a rien reçu 8 jours avant l'arrivée, il est tenu de le faire savoir au Chalet 15.

## Article 6. **Taxes et frais divers**

6.1. Il est obligatoire de payer une taxe de séjour en France.

## Article 7. **Fumer, animaux domestiques, règlement intérieur, nettoyage etc.**

7.1. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans notre chalet. Il est interdit de fumer.

7.2. Il est interdit de faire frire avec de la graisse dans et autour du chalet. Le dommage qui est causé ainsi est immédiatement facturé au locataire et est retenu de la caution.

7.3. Les skis et les chaussures de ski doivent être mis dans les espaces prévus à cet effet.

7.4. Le règlement intérieur est présent dans les chalets.

7.5. Les ordures ménagères doivent être éliminées conformément aux règles relatives aux ordures ménagères et avant de quitter le chalet.

7.6. Le locataire veille à ce que la cuisine et tous les ustensiles qu'il utilise soient propres.

7.7. Le dommage causé par votre négligence est répercuté sur le locataire et est retenu de la caution.

## Article 8. **Responsabilité**

Chalet 15 n'est pas responsable :

8.1. d'un vol, d'une perte ou d'un dommage, quelle qu'en soit la nature, pendant ou suite à un séjour au Chalet 15.

8.2. D'une panne ou d'une mise hors services d'appareillage électrique et/ou de la connexion internet.

8.3. De blessures encourues pendant le séjour dans le Chalet ou en dehors de celui-ci.

8.4. Le locataire est responsable de tout dommage au Chalet et à l'inventaire de celui-ci, même si ceci est la conséquence d'une action ou d'une omission du locataire ou de tiers qui se trouvent dans le chalet avec l'autorisation du locataire.

8.5. En cas d'une utilisation imprudente, si le chalet n'est pas propre après le départ le cas échéant, des frais supplémentaires (de nettoyage) en résultant sont déduits de la caution.

8.6. Le locataire peut consulter le site web afin de savoir pour combien de personnes le chalet est loué au maximum. Ce nombre ne peut pas être dépassé, sans que Chalet 15 en soit informé.

Un lit de camp et une chaise d'enfant sont présents dans notre chalet.

8.7. Lors de la réservation, il convient de communiquer combien de personnes utiliseront le chalet (ceci pour faire les lits). S'il y a un changement du nombre de locataires, alors le locataire est tenu d'en informer d'avance Chalet 15. Les frais éventuels seront facturés au locataire.